

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN USAGE COMMERCIAL DÉROGATOIRE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 321, RUE SAINTE-MARGUERITE, MALGRÉ LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE,**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 2008, d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 avril 2008 à 19 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet de la présente résolution vise à autoriser l'agrandissement de l'usage commercial en droit acquis du bâtiment situé au 321, rue Sainte-Marguerite, en dérogation à la limite de superficie permise ainsi qu'à l'interdiction d'extension de l'usage au 2<sup>ème</sup> étage.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0212 ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :

*Description approximative de la zone visée :*

**0212**

Délimitée à l'est par la voie ferrée, la rue Ferdinand, le parc Louis-Cyr, le parc Jacques-Viger, la rue St-Ambroise, la rue du square Sir-Georges-Etienne-Cartier, la rue Ste-Émilie, la rue Beaudoin, le parc Sir-Georges-Etienne-Cartier et la limite sud de la zone 0208.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Montréal, ce 6 avril 2008.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Renseignements : 514 872-1950**